



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de Londinières n°2026_007

L'an deux mille vingt-six, le **24 février** à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à Osmoy Saint Valéry.

Sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Objet : Subvention Claque-Pépins

Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents : 25

Absents : 1

Absents excusés : 7

Pouvoirs : 0
 Votants : 25
 Pour : 25
 Contre :
 Abstention :

Secrétaire de séance :

Mme BOURGEOIS Marie-Josée

Délibération transmise en Sous-Préfecture et ayant fait l'objet des formalités de publicité – certifiée exécutoire, la Présidente

BAILLEUL-NEUVILLE	Mme CARNET Céline
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN Maryse
BURES-EN-BRAY	M. LÉVÊQUE Jacky, Mme BRETON Charlyne Abs ex
CLAIS	M. LEBORGNE Vincent, Mme CAMENISCH Sabine
CROIXDALLE	M. MARTEL Jean-Paul, M. LEFEBVRE Luc Abs ex
FRÉAUVILLE	M. MARTEL Christian
FRESNOY-FOLNY	M. DEBURE Gilbert Abs ex, M. HAESAERT Médard , Mme CAPLET Corinne, M. DUPUIS François
GRANDCOURT	M. DE CHEZELLES Arnaud Abs ex, M. ROBIN Emmanuel Abs ex
LONDINIÈRES	Mme BILOQUET Armelle, M. DUMOUCHEL Jean-Marie, Mme MARTEL Régine, M. HURARD François, Mme DEPOIX Marie-Claude Abs ex, Mme LEGRAND Catherine, Mme WATTELLIER Nathalie Abs ex
OSMOY-SAINT-VALERY	Mme BOURGEOIS Marie-Josée, M. LECLERC David
PREUSEVILLE	M. VASSARD Hervé,
PUISENVAL	Mme LEDUE Sabine
SAINTE-AGATHE D'ALIERMONT	M. PEPIN Martial, M. MOREL Jean-Marc
SAINT PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER Bénédicte,
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE Bruno, Mme DESBUREAU Régine
WANCHY-CAPVAL	M. BOINET Olivier Abs ex, M. TAFFIN Guy

Le Conseil communautaire prend connaissance de la demande de subvention présentée par l'Atelier photographique Claque-Pépins, association basée à Saint-Saëns, dans le cadre de son projet de création d'un fonds photographique du Pays de Bray normand sur la période 2025-2028.

L'association indique que ce projet a pour objet la valorisation du territoire, la constitution d'archives photographiques locales et la sensibilisation à l'image. Elle précise avoir obtenu une subvention FDVA

de 4 000 € et sollicite les collectivités du territoire afin de compléter le cofinancement public nécessaire au dépôt d'un dossier LEADER.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire se prononce sur cette demande.

Délibération

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : La Communauté de Communes de Londinières attribue à l'Atelier photographique Claque-Pépins une subvention de 700 € au titre de l'année 2026.

Article 2 : Les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au budget 2026 de la Communauté de Communes de Londinières.

Article 3 : Mme la Présidente est autorisée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait conforme,

Présidente,

BILOQUET Armelle